

	Total	5.342.655,71
Depenses - section ordinaire		4.397.655,71 NF
section extraordinaire		945.000

Total 5.342.655,71 NF

Les impositions communales étant fixées à 8,71% en-  
semble additionnels sans augmentation sur les années pré-  
cédentes

## II. Mise à l'adjudication d'une tranche de travaux de voirie

(- programme 1952 : 250.000 NF)

M. le Maire rappelle que la Commission des tra-  
vaux a établi un programme d'opérations urgentes à  
réaliser en 1952 au titre de la voirie.

Le Conseil Municipal sur proposition de la Commission  
des Finances a décidé la réalisation d'un emprunt de  
500.000 NF correspondant à une partie seulement de  
ce programme.

Parmi les travaux retenus : l'aménagement, le repre-  
sifrage et le revêtement de certaines voies sont particulie-  
rement urgents et le service gestionnaire de la voirie propose  
la mise en adjudication immédiate d'un projet se mon-  
tant à 250.000 NF.

Le Conseil Municipal  
cui l'expose de Monsieur le Maire

Vu la délibération en date du 25 janvier 1952 approu-  
vée par M. le Sous-Préfet de Rochefort le 14 février  
1952 par laquelle le Conseil Municipal a décidé  
de contracter un emprunt de 500.000 NF auprès  
du Crédit Foncier de France, dans le but de réaliser  
des travaux de voirie non subventionnés

Considérant l'intérêt d'une mise en adjudication  
des travaux en cause

Autorise M. le Maire à soumettre à l'approbation  
de l'autorité de tutelle, le dossier réglementaire  
et à engager, dans les moindres délais, la procédure  
de l'adjudication ordinaire, au rabais.